



## tapage diurne dans allée d'une copropriété

Par **jeromevar**, le **11/04/2009** à **16:36**

Bonjour,

j'habite dans un lotissement privé, très calme. le long de notre cloture il y a une allée (qui fait partie de la copropriété) qui mène aux bords du Gapeau (cours d'eau). le coin est extrêmement calme jusqu'au moment ou des jeunes viennent squatter les lieux (bruit de scooter, parlent fort, crient....), troublant le calme (et la propreté) du lieu. (faisant souvent aboyer les chiens de la voisine. ses chiens n'aboient jamais sinon).

après avoir demandé plusieurs fois de parler moins fort..... rien n'y fait.

vu la configuration des lieux (allée appartenant à la copropriété, le long de notre cloture + jeunes appartenant ou non à la copropriété), est-il possible de se plaindre en journée à la police municipale et/ou porter plainte pour tapage diurne ?

merci d'avance.

Par **patinette**, le **14/04/2009** à **10:56**

oui c'est un droit, il y a les tapages diurnes et nocturnes, vous pouvez demander à la police de dresser un PV